



AGENCE TOPAZE IMMOBILIER

Villa Topaze, 752 boulevard de la mer-83600 Fréjus

HONORAIRES TRANSACTION

La rémunération TTC de l'agence Topaze Immobilier sera à la charge du vendeur, sauf dispositions particulières au mandat.

Maisons-Appartements-Terrains-Programmes neufs-Murs commerciaux

MANDAT Simple

Forfait de 7500 € TTC pour la commercialisation d'un bien à un montant inférieur ou égal à 150000€.

Au-delà 5.5% TTC

MANDAT Optimisé (exclusif ou semi-exclusif)

Forfait de 7000 € TTC pour la commercialisation d'un bien à un montant inférieur ou égal à 150000€.

Au-delà 5% TTC

L'arrêté du 26 janvier 2022 a pour objectif désormais d'indiquer que le montant des honoraires affichés constitue le montant maximum des honoraires dus.

Garage, parking

Minimum forfaitaire : 2 000 € TTC

Estimation -Avis de valeur : 200€ TTC

En vertu de la Loi n° 70-9 du 2 janvier 1970 réglementant les conditions d'exercice des activités relatives à certaines opérations portant sur les immeubles et les fonds de commerce et du Décret n° 2015-1090 du 28 août 2015 fixant les règles constituant le code de déontologie applicable à certaines personnes exerçant les activités de transaction et de gestion des immeubles et des fonds de commerce

dans un souci de respect déontologique envers nos mandants, le prix du bien affiché est consultable à l'agence.

HONORAIRES LOCATION ANNUELLE HABITATIONS

BAUX D'HABITATION SOUMIS A LA LOI DU 6 JUILLET 1989 (conforme à la loi ALUR)

Conformément à la loi Alur, le montant des frais facturés par l'agence immobilière pour la visite du logement par le locataire, la création de son dossier et la rédaction du bail sera partagé entre le locataire et le propriétaire.

PART LOCATAIRE		PART PROPRIETAIRE	
<u>Honoraires TTC à la charge du locataire et du bailleur</u> (Montant maximum facturé au locataire ne pouvant être supérieur aux honoraires facturés au propriétaire)			
Visite, dossier et rédaction du bail	Zone non tendue : 8€ /m2 Zone tendue : 10€ /m2 Zone très tendue : 12€ /m2		Visite, dossier et rédaction du bail Zone non tendue : 8€ /m2 Zone tendue : 10€ /m2 Zone très tendue : 12€ /m2
État des lieux	3€ /m2		État des lieux 3€ /m2

Le montant payé par le locataire ne peut pas dépasser à la fois : Zone Géographique dans laquelle est situé le bien loué : ZONE « TRES TENDUE » 12 € par m² de surface habitable / ZONE « TENDUE » 10 € par m² de surface habitable / ZONE « NON TENDUE » 8 € par m² de surface habitable ? Etat des lieux : 3 € TTC maximum par m² de surface habitable

Honoraires d'entremise, de Négociation & Frais Publicitaires

Forfait de 180 € TTC - (à la charge exclusive du propriétaire)

Honoraires Rédaction de bail Box Parking : (Exclus de la loi ALUR)

1 Mois de Loyer Hors charges TTC à la charge du locataire